

- Ouvrir les portes au privé pour la mise en place des structures d'incubation sous contrôle de l'état.

- Améliorer les services proposés par les structures d'incubation en prenant en considération la nature des projets (des services sur mesure).

Enfin, nous pouvons dire que la mise en place des structures d'incubation et sa réussite en Algérie selon les normes internationales ne se réalise qu'avec une volonté politique solide, une collaboration entre tous les secteurs et la lutte contre la bureaucratie et les contraintes administratives.

Bibliographie

Livres et Articles :

1. ARUNA C. (2007), *Approaches to Business Incubation: A Comparative Study of the United States, China and Brazil*, working paper 29, Networks Financial Institute at Indiana State University, November.
2. MASMOUDI, R. (2007), *Etude exploratoire des processus et des modèles d'incubation en entrepreneuriat : cas des pépinières tunisiennes*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Ecole Doctorale Management, Information, Finance de Lyon 3, université du Sud Toulon, France.
3. Ministère de l'industrie et des mines (2011/2012/2013/) Bulletins d'information statistique PME. Algérie.
4. NBIA (2010), *The Value of Business Incubation and Best Practices*, 2010 at www.nbia.org , 2010.
5. REIGNER E. (2001), *Les docteurs en Sciences et la création d'entreprises : Mission, Education-Economie- Emploi*, Ministère de l'éducation nationale français,.
6. The World Bank, InfoDev (2010), *Global Practice in Incubation Policy Development and Implementation: Malaysia Incubation Country Case Study*.

Textes législatifs et réglementation :

7. Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion des PME.
8. Décret 03-78 du 25 Février 2003 portant Statut Type des pépinières d'entreprises en Algérie.

Site internet:

1. <http://www.decuae.ae/> consulté le 2/04/2014.
2. www.nbia.org
3. www.mdipi.gov.dz
4. www.anpt.dz
5. <http://www.infodev.org>

- Mettre en place une base de données ou un observatoire comportant toutes les informations sur l'ensemble des structures d'incubation existantes, leurs caractéristiques, leurs domaines d'intervention et d'expertise et la mettre aux dispositions du public.
- Augmenter le taux d'occupation des structures d'incubation pour réduire les coûts d'hébergement. De plus, élargir leur capacité d'hébergement.
- Bien définir les missions et les objectifs des structures d'incubation et les inciter à présenter des rapports détaillés sur les résultats obtenus.
- Veiller à ce que les services proposés par les structures d'incubation répondent bien aux besoins réels des porteurs de projets et/ou des entreprises en démarrage.
- Bien choisir les gestionnaires des structures d'incubation et les biens former.
- Bien définir les critères de sélection et faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour bénéficier de leur expertise pour aider la commission de sélection à bien choisir les projets à incuber en favorisant le caractère innovant.
- Créer des réseaux régionaux, nationaux et même internationaux d'incubation en s'inspirant de l'expérience brésilienne dans ce domaine.
- Vu que la plupart des structures d'incubation sont méconnues par le public, elles doivent faire l'objet d'une campagne publicitaire large pour attirer les porteurs de projets.
- Faire appel aux propriétaires d'entreprise pour passer leurs expériences dans le domaine de création d'entreprise aux incubés.
- Créer un partenariat entre les structures d'incubation faisant partie des deux secteurs à savoir celles sous tutelle du ministère de l'industrie et des mines et celles sous tutelle du ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication pour l'échange d'expériences. Et même, entre les structures d'incubation en Algérie et celles réussies à travers le monde pour bénéficier de leurs expériences.
- En outre, une bonne interaction doit exister entre les parties prenantes du secteur afin d'améliorer la performance des structures d'incubation en s'inspirant de l'expérience chinoise et brésilienne où les pays encouragent une relation solide avec les universités et les institutions académiques pour une bonne commercialisation des résultats de la recherche.

avec l'ambition de réorienter l'ensemble de la culture universitaire vers une culture plus innovante et plus entrepreneuriale, et la volonté de ces établissements à s'ouvrir à l'environnement socio-économique par la mise en place de ces incubateurs.

D'autres incubateurs verront prochainement le jour, au sein d'autres universités, ils intégreront naturellement le réseau d'incubateurs de l'ANPT qui animent déjà la « scène entrepreneuriale ».

III. Conclusion et recommandations

Tout au long de ce papier, nous avons essayé de mettre en lumière l'expérience algérienne en matière d'incubation d'entreprises. Il est remarqué qu'il enregistre un retard remarquable. Cela est dû au retard enregistré pour la promulgation de la première loi fixant le statut de ce type de ces structures et les problèmes sociaux-politiques et économiques vécus par le pays pendant la décennie 90.

Le législateur algérien n'a pas distingué entre les deux termes Incubateur et Pépinière, il a défini l'incubateur comme un type de pépinière qui prend en charge les entreprises de service, dans le temps ou l'atelier relais et l'hôtel d'entreprises s'occupe des entreprises de petites industries et celle de recherche respectivement.

Donc, différemment de la France, pays dans lequel une distinction est faite entre Incubateur (dédiée à l'ante-crédation) et pépinière (hébergement post création), le terme pépinière en Algérie a une spectre large d'intervention qui inclut la fonction d'incubateur.

Après avoir vu l'expérience algérienne et en s'inspirant des expériences réussies à travers le monde, nous essayons de donner dans ce qui suit quelques recommandations :

- Adopter une stratégie claire, la traduire par une politique bien définie et bien orientée et veiller au suivi permanent de son application en s'inspirant de l'expérience malaysienne qui a traduit sa stratégie par des plans quinquennaux et de l'expérience nord-américaine dont la politique a été orientée vers les incubateurs à vocation technologique avec la prise de conscience que la croissance économique est fortement corrélée à l'innovation industrielle.
- Assainissement du foncier industriel pour permettre la mise en place des structures d'incubation et surtout les ateliers relais dont aucun n'a vu le jour à cause de problème du foncier.

Pour favoriser l'éclosion d'un environnement entrepreneurial innovant en phase avec les impératifs de la compétitivité et les besoins du marché, L'ANPT multiplie les réflexions sur les voies, les moyens et les mesures concrètes à mettre en œuvre.

Parmi les composantes essentielles de l'écosystème à mettre en place, figure en pole position l'infrastructure technologique de type parc technologique, comprenant des incubateurs et des pépinières d'entreprises innovantes. L'implantation de ces derniers au sein des universités est une option stratégique, compte tenu des enjeux qui sont liés à une forte implication de ces établissements en matière d'entrepreneuriat.

a. Les incubateurs situés au sein des pôles technologiques

Pour le moment, il n'y a que deux incubateurs de ce type. Il y a eu tout d'abord celui situé au Cyberparc de Sidi Abdellah à Alger, lancé le début 2010. Conçu comme une structure d'appui à l'innovation centrée sur les TIC, et à la création d'entreprises innovantes. L'incubateur «Technobridge» constitue une pièce majeure dans le dispositif du Cyberparc.

Jusqu'en 2014, le Technobridge a accompagné plus de 120 projets de création d'entreprises. Cela a permis la création d'une vingtaine d'entreprises.

Au cours de l'année 2012 il y a eu le lancement d'un deuxième incubateur qui est celui de Ouargla au sein de l'université de cette ville en attendant la réalisation d'un bâtiment indépendant. Il est intégré dans le programme du technoparc de Ouargla et constitue la pièce majeure de son dispositif. Cet incubateur a accueilli 16 porteurs de projets innovants dans les TIC, ou utilisant les TIC, et ce, suite à l'appel à projets lancé par l'ANPT en janvier 2012, en direction des porteurs de projets, et à l'appel à manifestation d'intérêt lancé à l'endroit des start-up.

D'autres parcs technologiques sont en projet dans les grandes villes algériennes (à Oran et Annaba) qui disposeront par la même occasion d'incubateur de start-up. Trois autres projets sont également programmés à Sétif, Constantine et dans la ville nouvelle de Boughzoul, ainsi qu'un autre incubateur à Ghardaïa.

b. Les incubateurs universitaires :

L'ANPT a créé en Avril 2013 un incubateur au sein de l'université de Batna et un autre à l'INTTIC d'Oran en mars 2012, à la faveur de deux conventions de partenariat conclues entre l'ANPT et ces établissements.

L'idée de création de ces deux incubateurs est née d'un croisement de la dynamique entrepreneuriale engagée par l'ANPT depuis près de trois ans,

Tableau n°3 : Nombre d'emplois créés

	2011	2012	2013
Annaba	25	32	26
Oran	28	32	32
Ghardaïa	15	19	41
Bordj Bou Arreridj	/	280	276
Total	68	363	376

Source: Bulletins d'information statistique 2011/2012/2013

Les quatre pépinières ont une capacité d'hébergement de 47 projets, le taux d'occupation étant donc de 61.7% en 2012. Il atteint 79% en 2013.

- Nombre d'entreprises créées est 37, soit 100 % des projets hébergés ;
- Nombre d'emplois créés et/ou prévus est de 376.
- Il est à noter que la capacité d'hébergement de ces pépinières diffère d'une pépinière à l'autre:
- Pépinière d'Annaba : capacité d'hébergement est à 10 projets dont le taux d'occupation actuel est à 80% ;
- La Pépinière d'Oran : capacité d'hébergement est à hauteur de 16 projets dont le taux d'occupation actuel est à 62 %.
- La Pépinière de Ghardaïa : capacité d'hébergement est de 12 projets dont le taux d'occupation actuel est à 92%.
- La Pépinière de Bordj Bou Arreridj : capacité d'hébergement est de 09 projets dont le taux d'occupation actuel est de 89 %. NB : 05 bureaux sont occupés par les services du guichet unique ANDI au niveau de cette structure).

Les activités des projets hébergés au niveau des quatre pépinières sont diversifiées : secteur des TIC, services, Agroalimentaires, fibres optiques et GPS, production de signalétique, énergie et application solaire.

Il est donc remarqué que les pépinières algériennes dénommées Incubateurs sont de type généraliste et ne se limitent pas aux secteurs des services comme définie par le législateur.

2. Les structures d'incubation sous tutelle du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (M.P.T.I.C) :

Ce type de structures est pris en charge par l'agence nationale du développement des parcs technologiques (ANPT).

- Les étapes d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets.
- L'appropriation du Business Plan, un document de travail développé par la DGPME avec l'appui du Centre Européen des Entreprises Innovantes (CEEI de Valence).

2. Examiner et formaliser les outils méthodologique de travail.

3. Examiner et évaluer les Plans d'Actions des Centres de Facilitation et des Pépinières d'Entreprises à travers des ateliers d'évaluation et des visites sur site.

4. Mise en place d'un système d'évaluation et de monitoring à travers des visites sur sites.

b. **Etat des lieux des pépinières en Algérie**

Depuis la promulgation du décret 03-78, portant statut type des pépinières d'entreprises en 2003, l'Algérie a vécu la promulgation d'un nombre de décrets portant création des pépinières à travers le territoire national, dans le cadre des deux programmes quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014, du programme Spécial Sud (PSS), du programme complémentaire spécial haut plateaux (PSHP) et du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). L'idée est de créer une pépinière dans chaque wilaya. La plupart d'entre eux n'ont pas encore vu le jour, d'autres ont été annulées.

Aujourd'hui, les pépinières d'entreprises opérationnelles sont au nombre d'une douzaine. Quatre d'entre elles ont été ouvertes en 2009: Annaba, Oran, Bordj Bou Arreridj et Ghardaïa. Le reste a été ouvert en 2013 et au début 2014 : Batna, Biskra, Khenchela, Oum El Bouagui, Mila, Adrar, El Bayadh et Sidi Bel Abbès.

Tableau n° 2: Evolution du nombre de projets hébergés et d'entreprises créées.

	2011		2012		2013	
	Projets hébergés	Entreprises créées	Projets hébergés	Entreprises créées	Projets hébergés	Entreprises créées
Annaba	09	09	08	08	08	08
Oran	13	04	09	08	10	10
Ghardaïa	09	04	03	03	11	11
Bordj Bou Arreridj	02	02	09	09	08	08
Total	33	19	19	28	37	37

Source: Bulletins d'information statistique PME 2011/2012/2013

- devenir, à moyen terme, un élément de la stratégie de développement économique au niveau de son implantation.

Dans le cadre de ces objectifs, les pépinières sont chargées :

- d'accueillir, d'héberger et d'accompagner, pour des périodes limitées dans le temps, des entreprises naissantes ainsi que des porteurs de projets ;
- de gérer et de louer des locaux ;
- d'offrir des prestations de services ;
- d'offrir des conseils personnalisés.

Dans la loi algérienne, une pépinière d'entreprises peut avoir l'une des trois(03) formes suivantes :

- **Incubateur** : prend en charge les porteurs de projet dans le secteur des services ;
- **Ateliers relais** : prend en charge les porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et des métiers d'artisanat.
- **Hôtel d'entreprises** : prend en charge les porteurs de projets issus du domaine de la recherche.

Donc, différemment de la France, pays dans lequel une distinction existe entre incubateur (dédié à l'ante-crédation) et pépinière d'entreprise (hébergement post-crédation), les pépinières algériennes ont un spectre large d'intervention qui inclut notamment la fonction d'incubation.

a. **Assistance Technique pour la mise en place des pépinières d'entreprises:**

Afin de permettre à ces structures d'être un espace d'affaire et un pôle attractif, le Ministère chargé de la PME a bénéficié d'un appui technique espagnol représenté par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) qui avec son partenaire technique la Fondation CIREM ont mené des actions pour assurer le démarrage et le bon fonctionnement de ces structures.

L'objectif de cette coopération est de conforter les capacités d'intervention opérationnelle des Centres de Facilitation et des Pépinières d'Entreprises.

A cet effet, la Direction Générale des PME en collaboration avec la Fondation CIREM ont tracé une feuille de route ayant pour objectifs:

1. Engager un programme de formation sur les thématiques suivantes
 - Les fondamentaux fonctionnels d'une PME.

incubateurs à travers le monde.

La première place est occupée par les Etats-Unis qui présentent une solide expérience en la matière (plus de 50 ans). Après un développement de 25 ans, l'industrie de l'incubation en Chine occupe aujourd'hui la position de deuxième leader mondial, que ce soit en nombre ou en qualité d'incubateurs. Le marché d'incubation brésilien, quant à lui, est considéré comme le quatrième plus grand dans le monde après les Etats-Unis, la Chine et l'Allemagne⁴.

En Algérie, l'incubation d'entreprises est d'une récente apparition. Il est en stade d'enfance du fait que la première structure n'a été opérationnelle jusqu'en 2010.

Ces structures se caractérisent par deux types selon la structure de tutelle, à savoir des structures d'incubation de types généralistes sous tutelle du ministère de l'Industrie et des Mines et des structures d'incubation de type technologique et universitaire sous tutelle du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (M.P.T.I.C).

1. Les structures d'incubation sous tutelle du ministère de l'Industrie et des Mines

Ce type n'a vu le jour qu'avec la promulgation de la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion des PME notamment son article 12 portant création des établissements chargés d'aider les PME dénommée « pépinière d'entreprises ». Ces structures ont été définies plus tard par Décret n° 03-78 et portant Statut Type des pépinières d'entreprises, comme des établissements publics à caractère industriel et commercial, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placées sous la tutelle du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise, avec pour objectifs de :

- développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat
- participer à l'animation économique dans le lieu d'implantation ;
- favoriser l'émergence de projets innovants ;
- apporter un soutien aux nouveaux créateurs d'entreprises ;
- pérenniser les entreprises accompagnées ;
- inciter les entreprises à mieux se structurer ;

4ARUNA C. (2007), Approaches to Business Incubation: A Comparative Study of the United States, China and Brazil, working paper 29, Networks Financial Institute at Indiana State University, November.

ration du plan de développement et du plan marketing, la construction de l'équipe de gestion, l'obtention de capital et l'accès à d'autres gammes de services professionnels plus spécialisés. En outre, il fournit un espace flexible, des équipements partagés et des services administratifs en commun. Les nouvelles entreprises restent généralement dans l'incubateur pendant une période donnée, après quoi elles reçoivent un diplôme pour devenir indépendantes³. Donc, les structures d'incubation favorisent le développement des entreprises, les aident à survivre et à croître au cours de la période de démarrage, quand ils sont plus vulnérables. L'objectif principal d'un incubateur d'entreprises est de produire des entreprises prospères qui quittent l'incubation financièrement viable et autonome. Les objectifs les plus communs des programmes d'incubation sont de créer des emplois dans une communauté, améliorant le climat entrepreneurial d'une communauté, tout en conservant les entreprises dans une communauté, le renforcement ou l'accélération de la croissance dans une industrie locale, et la diversification des économies locales.

L'incubation d'entreprises est donc un processus de soutien aux entreprises qui accélère la réussite du développement de start-up et de jeunes entreprises en fournissant aux entrepreneurs un éventail de ressources et de services ciblés .

II. Etat des structures d'incubation en Algérie

La longue évolution des structures d'incubation à travers le monde a révélé que le concept a évolué d'un simple outil de développement économique en un outil de promotion de la haute technologie ou un secteur spécifique, et de plus en plus vers un outil à but lucratif pour promouvoir l'entrepreneuriat. Il est maintenant une pratique acceptée dans le monde entier que ce soit dans les économies développées ou émergentes. Les pays de l'Union européenne, de l'Asie et du Pacifique, les pays du Moyen-Orient, Amérique du Nord et du Sud, y compris les pays africains ont mis en œuvre des programmes d'incubation et le nombre d'incubateurs augmente chaque année. Cela montre une tendance générale à considérer la création de nouvelles entreprises comme une composante importante des politiques de développement économique.

Le nombre d'incubateurs à travers le monde a évolué très rapidement, de près de 200 au début des années 1990, passant par 3200 en 2000, 5000 en 2007 et près de 7000 en 2010. Aujourd'hui, on recense près de 9000

3 Ibid., p 74

I. Revue de la littérature :

1. Définitions des structures d'incubation en entrepreneuriat

Les définitions de l'incubation en entrepreneuriat sont nombreuses, variables et confuses, au point que REIGNER (2001)¹ a souligné que « l'utilisation récente le mot « incubateur » n'a cependant pas encore une définition précise, admise par tous ».

Derrière le terme « **Incubator** » en Anglais. Il est fait aussi bien allusion aux incubateurs qu'aux pépinières. Cette distinction franco-française n'est généralement pas retrouvée au niveau international qui regroupe toutes ces structures sous la même dénomination «Incubator». La différence entre ces deux mécanismes réside dans la phase du processus entrepreneurial sur laquelle intervient la structure d'accompagnement. Toutefois, Selon Mas-moudi (2007)², dans la pratique, chaque organisme peut intervenir dans le terrain de l'autre. Il est possible de trouver des pépinières qui accompagnent des porteurs de projets (pépinières de projets) et des incubateurs qui hébergent des nouvelles entreprises (Incubateur d'entreprise).

Pour sortir de l'ambiguïté des deux concepts, on admet que l'incubateur intervient en amont de démarrage de l'entreprise et la pépinière se trouve à l'aval de l'incubateur. Ce dernier entretient une relation avec les porteurs de projets alors que la pépinière entretient des relations avec des entreprises (entrepreneurs). Ainsi, le ministère français de recherche affirme que le terme « Incubateur » est généralement réservé aux structures d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises, et celui de « pépinière » aux structures d'hébergement d'entreprise récemment créées . Donc, les activités des incubateurs et celles des pépinières peuvent être séparées et les pépinières se situent en aval des incubateurs.

2. Les services proposés par une structure d'incubation

Le NBIA (National Business Incubation Association) a défini une structure d'incubation comme un organisme qui aide les entreprises naissantes en fournissant divers services de support tels que l'assistance dans la prépa-

1 REIGNER E., Les docteurs en Sciences et la création d'entreprises : Mission, Education-Economie- Emploi, Ministère de l'éducation nationale français, 2001.

2 MASMOUDI, R., Etude exploratoire des processus et des modèles d'incubation en entrepreneuriat : cas des pépinières tunisiennes, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Ecole Doctorale Management, Information, Finance de Lyon 3, université du Sud Toulon, France, 2007, p 79.

d'innovation.

Vu son importance et sa fragilité, il est essentiel à noter que la création d'une PME et sa pérennisation sous-entend une synergie de plusieurs facteurs qui se mettent en place pour accroître les chances de la réussite de l'entreprise naissante.

Différentes enquêtes et études ont mis l'accent sur des innombrables difficultés rencontrées par les jeunes entrepreneurs lors de la création de leurs entreprises au point où de nombreuses entreprises disparaissent. Ainsi, Honjo, 2004 et Pena, 2002 ont noté que la survie à long terme d'une PME est une chose rare et fortement dépendante de l'entrepreneur lui-même. D'où, l'importance de faire appel à un accompagnement adéquat est capable de soutenir le porteur de projet dès la phase de l'idée jusqu'à la réalisation.

Parmi les divers mécanismes d'accompagnement, l'incubation qui s'est très vite développé et a acquis une légitimité dans le paysage économique des Etats-Unis et quelques pays européens et commence à émerger et se développer d'un rythme remarquable à travers le monde entier. Il est considéré comme une solution aux problèmes rencontrés par les nouvelles entreprises en démarrage en leur fournissant un éventail de ressources et de services ciblés et des avantages multiples. Chose qui a poussé la plupart des pays à engager progressivement dans la mise en place de ces structures. L'Algérie de sa part s'est engagée dans cette perspective. Ainsi, nous assistons ces dernières années à la naissance d'un nombre de structures à travers le territoire national.

L'objet de ce papier est de mettre en lumière l'expérience algérienne dans le domaine d'incubation d'entreprises afin de pouvoir tirer ses points faibles pour une éventuelle amélioration.

De ce fait, la principale question qui guide notre réflexion dans ce papier est :

Quelle est la réalité des structures d'incubation en Algérie?

Pour pouvoir y répondre, nous essayons, en premier lieu, d'éclaircir la vision par une revue de littérature. Cette dernière, nous servira de base afin de comprendre la notion de l'incubation et les services proposés. Après, nous présentons un aperçu sur la réalité et l'impact des structures d'incubation en Algérie. Enfin, nous présentons quelques suggestions pour l'améliorer.

ETAT ET IMPACT DES STRUCTURES D'INCUBATION EN ALGÉRIE .

P. Zohra BELALIA

Ecole Supérieure de Commerce (ESC) d'Alger

Université d'Alger3

ملخص:

أكدت حاضنات الاعمال و لا تزال تؤكد دورها في تشجيع المقاولاتية والحد من تلاشي المؤسسات الناشئة في جميع البلدان المتقدمة والعديد من الدول الناشئة في جميع أنحاء العالم بفضل السياسات التي اعتمدتها هذه الدول. إلا أنَّ التأخر الملحوظ الذي تشهده هذه الآلية بالنسبة للجزائر يتطلب إرادة سياسية قوية، إضافة الى تكافل جهود كل القطاعات و محاربة البيروقراطية و مختلف العوائق الإدارية.

الكلمات المفتاحية: الحضانة، حاضنات الأعمال، مشاتل المؤسسات، المرافقة.

Résumé :

L'incubation d'entreprises comme un mécanisme d'accompagnement a prouvé son rôle dans la promotion des entreprises et la réduction de taux de mortalité dans tous les pays développés et quelque pays émergents à travers le monde grâce aux politiques adoptées mais, son retard remarquable en Algérie nécessite une volonté politique solide, une collaboration entre tous les secteurs et la lutte contre la bureaucratie et les contraintes administratives.

Mots clés : Incubation, Incubateur d'entreprises, Pépinière d'entreprises, accompagnement.

Introduction

Aujourd'hui, la PME est reconnue comme un élément clés pour la compétitivité, la croissance économique, une source de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régionale et d'absorption de chômage grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, Elle constitue aussi une dimension importante dans le processus